Image not found or type unknown

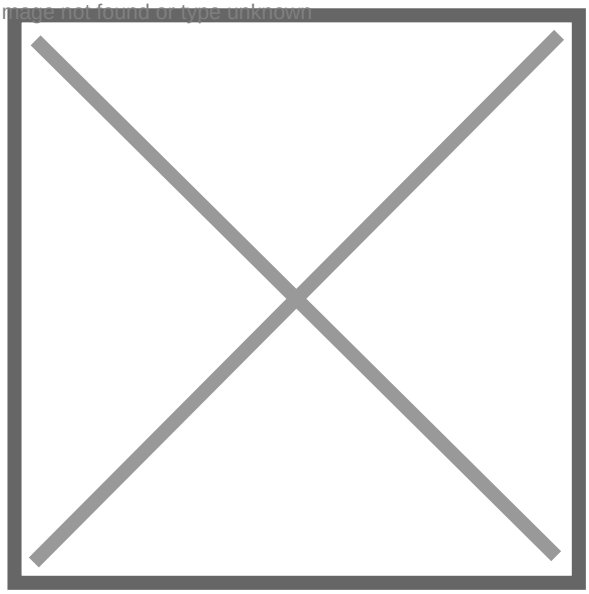

Impayer formation CF plus de 3ans apres que faire ?

Par **Nala74**, le **31/08/2017** à **17:57**

Bonjour,

Ayant resilier mon contrat chez culture et formation en lettre recommander avec AR il y a 3ans et demi plus de nouvelles depuis .. a ce jour, je recois un courrier de recouvrement de chez Ixxxx Jxxx ! Je precise qu' ils non pas ma nouvelle adresse (jai demenager 3 fois entre temps) mais qu'elle a atteri dans ma boite aux lettres du au fait que je connaisse le facteur et que je n'habite non loin de mon ancienne ancienne adresse ! Apres avoir appeler le centre de recouvrement ils m'explique que c'est C&F qui me poursuive pour une somme de 1600 euros..

Que dois je faire 3ans et demi apres ma resiliation..?

Merci pour votre aide et votre réponse ..

A bientot

Par **chaber**, le **31/08/2017** à **18:29**

bonjour

sans titre exécutoire cette créance est prescrite: 2 ans après votre dernier règlement

Par **Nala74**, le **31/08/2017** à **20:22**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. Mais comment est-il possible qu'ils continue de m'écrire et me demander cette somme du et carrement prennent une société de recouvrement ? Est-ce pour me faire "peur" ?
Je dois ignorer leurs courriers ? Jai peur que cette société m'appelle du fait que je les ai appeler avec mon téléphone portable sans cacher mon numéro..? Si cest le cas que puis je faire ?
Au bout de 2 ans cest sure que c'est prescrit ? Jai eu un service juridique au telephone dans la journée. Cest un service que je paye avec ma banque j'en ai donc profiter. La dame n'avait pas l'aire tres calée sur le sujet mais elle m'a dit que c'était au bout de 5 ans ..

Milles merci pour votre réponse rapide :)

Par **chaber**, le **31/08/2017** à **20:31**

http://www.cidj.com/dettes-les-delais-pour-en-etre-libere/prescription-si-vous-devez-de-l-argent-a-une-entreprise

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés